

Compte rendu de la séance du 16 novembre 2020

Président : GARNIER Alain

Secrétaire : TORRES Thierry

Présents :

Monsieur ALAIN GARNIER, Madame ANNABEL AUGUSTIN, Madame MARIE-CECILE RIVIERE, Monsieur André LAURENT, Madame Sonia PORTET, Monsieur Grégory LAFOSSE, Monsieur Daniel MOUILLAT, Monsieur THIERRY TORRES, Monsieur RAPHAEL GENZ, Madame Danièle CASSE, Monsieur JACQUES VU-VAN, Monsieur MICHEL ANDOLFO, Madame FRANCOISE BAUZOU

Excusés :

Absents :

Représentés :

Monsieur ANTOINE DOMANEC par Madame MARIE-CECILE RIVIERE, Monsieur Jean DELHON par Monsieur ALAIN GARNIER

Ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 02/11/2020
2. Programmation de travaux voirie 2021
3. Subvention à l'association des parents d'élèves
4. Transfert de compétence du P.L.U. à la Communauté d'Agglomération

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Approbation du compte-rendu de la séance du 02/11/2020 (2020_110)

Alain Garnier, Maire, rappelle l'ordre du jour de la séance du 2 novembre 2020 :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2020
2. Acquisition foncière pour réalisation de réserves incendie
3. Subvention aux associations (point retiré de l'ordre du jour)
4. Plan de financement chauffage et isolation de l'école
5. Travaux sur le réseau public d'électricité
6. Convention participation aux frais de scolarité des communes extérieures
7. Remise sur la participation aux frais de scolarité des communes extérieures sur la période de confinement
8. Politizr
9. Tableau d'amortissement subvention DGE 2010 Camping
10. Adhésion à l'Association départementale des Communes Forestières de l'Ariège

Questions diverses

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du 02/11/2020.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Programmation de travaux voirie au cimetière (2020_111)

Monsieur le Maire expose :

La Communauté d'Agglomération prévoit dans sa programmation de travaux pour 2021 des travaux d'enrobé dans le cimetière de la commune.

Les travaux sont prévus en plusieurs parties et estimés comme suit :

Objet	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Partie 1	2735,30 €	3282,36 €
Partie 2	3461,25 €	4153,50 €
Partie 3	4820,53 €	5784,64 €
Partie 4	4227,27 €	5072,72 €
Partie 5	4109,81 €	4931,77 €
Partie 6	3848,42 €	4618,10 €
Partie 7	2396,68 €	2876,02 €
Partie 8	2410,43 €	2892,52 €
Partie 9	3097,79 €	3717,35 €
Partie 10	6671,38 €	8005,66 €
Partie 11	6012,87 €	7215,44 €
TOTAL	43 791,73 € H.T.	52 550,08 € T.T.C.

Une partie de ces travaux sera prise en charge par la Communauté d'Agglomération, le reste à charge pour la Commune s'élèvera au total à 19 706,28 € T.T.C.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la programmation de travaux 2021 d'enrobé au cimetière communal proposé par la Communauté d'Agglomération.**
- **DE PREVOIR au budget 2021 les crédits nécessaires.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à procéder à toutes les formalités requises à la mise en œuvre de ce projet.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Programmation de travaux de voirie chemin du Barbié (2020_112)

Monsieur le Maire expose :

La Communauté d'Agglomération prévoit dans sa programmation de travaux pour 2021 des travaux de goudronnage sur le chemin du Barbié.

Les travaux sont estimés à 23 982,01 € H.T. soit 28 778,41 € T.T.C.

Une partie de ces travaux sera prise en charge par la Communauté d'Agglomération, le reste à charge pour la Commune s'élèvera au total à 10 791,90 € T.T.C.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la programmation de travaux 2021 de goudronnage sur le chemin du Barbié proposé par la Communauté d'Agglomération.**
- **DE PREVOIR au budget 2021 les crédits nécessaires.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à procéder à toutes les formalités requises à la mise en œuvre de ce projet.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Subvention à l'association des parents d'élèves (2020_113)

Monsieur Grégory Lafosse, conseiller municipal, expose :

Chaque année, la Commune soutient différentes associations locales.

A ce jour, l'association de parents d'élèves a déposé une demande de subvention complète pour son fonctionnement sur l'année scolaire 2020-2021.

Il s'agit de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Lakanal.

Cette association est présente sur le groupe scolaire de la Commune et participe à l'animation du groupe scolaire.

Le tableau ci-après récapitule montant des subventions attribuées à ces associations en 2019, le montant demandé pour la subvention de l'année scolaire 2020-2021 et le montant proposé au vote du Conseil municipal :

Association	Subvention 2019 attribuée	Demande de subvention année scolaire 2020-2021	Subvention année scolaire 2020-2021 proposée
Association des parents d'élèves	Création de l'association	150 €	150 €

Le Maire demande aux membres présents qui seraient bénévoles ou membres des associations citées de quitter de la salle du conseil au moment du vote de la subvention pour l'association auprès de laquelle ils sont membres.

Mesdames Marie-Cécile RIVIERE et Françoise BAUZOU quittent la salle et ne prennent pas part au vote ainsi que Monsieur Antoine DOMANEC.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 150 € au titre de l'année scolaire 2020-2021 pour *L'Association des parents d'élèves.***

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Transfert de compétence P.L.U. à la Communauté d'Agglomération (2020 114)

André LAURENT, conseiller municipal, expose :

L'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que si une communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU ou de documents d'urbanisme en tenant lieu, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire sauf si 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent par délibération de leur conseil municipal.

Compte tenu du travail déjà réalisé par la commune de SERRES-SUR-ARGET pour l'élaboration de son PLU qui doit être approuvé en 2021, et du contrat d'études engagé auprès d'un bureau d'études, ce transfert ne nous paraît pas opportun.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE S'OPPOSER au transfert de compétence du P.L.U. à la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes au 1er janvier 2021.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0